

Communiqué de presse du 7 octobre 2015

## **Initiative de mise en oeuvre de l'UDC: l'État de droit à la croisée des chemins**

L'initiative «de mise en oeuvre» de l'UDC passera devant le peuple le 28 février 2016. L'objectif initial de cette initiative était de faire pression pour une application à la lettre de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels, adoptée en votation populaire en 2010. Entre temps, le Parlement a bel et bien émis une loi détaillée sur la base de l'initiative sur le renvoi, ce faisant, il a même déjà tenu compte dans une large mesure de l'initiative de mise en oeuvre.

Quel est alors le but de l'initiative de mise en oeuvre? Elle a une visée extrémiste: faire en sorte que les personnes sans passeport à croix blanche soient automatiquement expulsées, même pour des bagatelles, et ceci quelles que soient les circonstances ou la force de leurs racines en Suisse. Le droit fondamental à la famille sera alors systématiquement violé.

Que l'UDC s'acharne en faisant passer l'initiative de mise en oeuvre en votation est un vrai scandale. Ce faisant, elle court-circuite fondamentalement et aussi factuellement le Parlement dans son rôle de législateur. Elle met en danger l'équilibre des institutions et avec lui l'état de droit démocratique.

Une acceptation de l'initiative entraînerait une rupture du système, une rupture aux conséquences imprévisibles pour l'ordre juridique. Un article de [humanrights.ch](http://humanrights.ch) met le doigt sur ce qui est vraiment ici en jeu:

„[Non à l'initiative de mise en oeuvre = Oui à l'État de droit](#)“

### **Contact:**

Isabelle Michaud, rédactrice de [humanrights.ch](http://humanrights.ch), tél. 031 302 01 61